

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Martin Nadon, et tenue le 15 juillet 2024 à 17h04 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

Présences: Martin Nadon, Maire

Denis Royal, Conseiller siège 1 Charles Daneau, Conseiller siège 2 Bernard Bouclin, Conseiller siège 3 Christian Lefebvre, Conseiller siège 4 Marival Gallant, Conseillère siège 5 Richard Valois, Conseiller siège 6

Sont également présents: Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Carl De Montigny, Coordonnateur du greffe

Camille Petrod, Préposé au soutien administratif - Direction générale Julien Bourgon, Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Constatation de l'avis de convocation
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Points de l'ordre du jour
 - 4.1. Protocole d'entente Projet du Développement domiciliaire Boisé du Nordais Phase 3
 - **4.2.** Signature de la transaction et quittance convenue entre la Municipalité de Piedmont et 9426-8737 Québec inc.
- 5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
- 6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, il est 17h04.

2. Constatation de l'avis de convocation

15012-0724

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu:

DE CONSTATER et **DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

15013-0724

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points de l'ordre du jour

4.1. Protocole d'entente - Projet du Développement domiciliaire Boisé du Nordais Phase 3

15014-0724

CONSIDÉRANT QU'une demande pour la réalisation de la phase 3 du projet de *Développement domiciliaire Boisé du Nordais* a été faite par 9426-8737 QUÉBEC INC., qui comprend la réalisation de

travaux municipaux au sens du règlement sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux 646-03;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur convient que le financement et l'exécution des travaux sont entièrement à sa charge;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente prévoit la cession de travaux municipaux incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout et une servitude nécessaire à leur entretien ou remplacement, le cas échéant, à la municipalité lorsque celles-ci auront été construites et satisferont aux conditions édictées à l'entente et au règlement régissant les normes de construction et de municipalisation de chemins 735-06;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que déposé est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 646-03, le conseil municipal doit autoriser la signature d'une telle entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver un ingénieur attitré à la surveillance des travaux.

Il est proposé par Christian Lefebvre, conseiller, et résolu:

D'AUTORISER monsieur Martin Nadon, maire, ou en son absence, monsieur Denis Royal, maire-suppléant, et madame Caroline Aubertin, Directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, madame Cathy Durocher, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Piedmont l'entente relative à l'exécution de travaux municipaux concernant le projet connu sous le nom « Développement domiciliaire Boisé du Nordais Phase 3 » tel que substantiellement présenté, ainsi que tout autre document tel que l'acte de servitude et/ou de cession.

D'APPROUVER CDGU Ingénierie urbaine mandatée par le demandeur à cette fin, à titre d'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

Monsieur Bernard Bouclin demande le vote.

Pour: Denis Royal, Charles Daneau, Christian Lefebvre

Contre: Bernard Bouclin, Marival Gallant, Richard Valois

Monsieur le maire Martin Nadon vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2. <u>Signature de la transaction et quittance convenue entre la Municipalité de Piedmont et 9426-8737 Québec inc.</u>

15015-0724

CONSIDÉRANT que la compagnie 9426-8737 Québec inc. poursuit la municipalité de Piedmont en dommages;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Piedmont poursuit la compagnie 9426-8737 Québec inc. en dommages;

CONSIDÉRANT que les parties ont trouvé une entente à l'amiable, sans admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, les parties ont convenu de signer une transaction et quittance;

CONSIDÉRANT que cette transaction et quittance sera signée par les parties incessamment.

Il est proposé par Charles Daneau, conseiller, et résolu :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer la transaction et quittance convenue avec 9426-8737 Québec inc.

Monsieur Bernard Bouclin demande le vote.

Pour: Denis Royal, Charles Daneau, Christian Lefebvre

Contre: Bernard Bouclin, Marival Gallant, Richard Valois

Monsieur le maire Martin Nadon vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- 5. <u>Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour</u>
- 6. <u>Levée de l'assemblée</u>

15016-0724

À 17h25, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MARTIN NADON Maire	CATHY DUROCHER Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
	ature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toute le l'article 142(2) du Code municipal.
MARTIN NADON	